



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

création d'une cellule nationale de lutte contre la haine

Question au Gouvernement n° 2503

Texte de la question

CRÉATION D'UNE CELLULE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA HAINE

M. le président. La parole est à M. Thomas Rudigoz.

M. Thomas Rudigoz. Monsieur le ministre de l'intérieur, la France est victime d'un mal profond, d'une haine qui aurait dû s'éteindre au siècle dernier. Le racisme et les actes antisémites, antimusulmans et antichrétiens connaissent une recrudescence inquiétante et inacceptable. La semaine dernière, le département du Bas-Rhin a une nouvelle fois connu des actes ignobles et d'un autre temps : à Westhoffen, cent sept tombes ont été profanées et taguées avec des croix gammées, la signature de groupuscules néonazis.

À ceux qui veulent fracturer notre société, nous répondrons par la solidarité entre les communautés. La fraternité est inscrite dans la devise nationale ; ce n'est pas une parole en l'air. Les Français doivent en prendre conscience dès le plus jeune âge grâce à l'école et à la culture.

Mais nous devons aussi apporter une réponse ferme et coercitive à ces actes indignes. Monsieur le ministre de l'intérieur, vous avez annoncé la semaine dernière la création d'une cellule nationale de lutte contre la haine et je salue cette initiative.

Mme Valérie Boyer. Nous voilà rassurés !

M. Thomas Rudigoz. Avec Adrien Morenas et mes autres collègues membres de la commission d'enquête sur la lutte contre les groupuscules d'extrême droite en France, nous avons préconisé plusieurs mesures, notamment concernant la dissolution administrative de ces associations haineuses. Nous avons également été un certain nombre sur ces bancs à demander la dissolution du mouvement Bastion social ; c'est chose faite depuis le conseil des ministres du 24 avril 2019, du fait de la volonté ferme du Président de la République.

Pourtant, ces associations renaissent trop souvent de leurs cendres et n'hésitent alors pas à s'afficher impunément. Ainsi, avant-hier, 8 décembre, les identitaires défilaient lors de la fête des Lumières à Lyon, malgré une interdiction préfectorale.

M. Pierre Cordier. Parlez-en à Gérard Collomb, il connaît bien la question...

M. Thomas Rudigoz. Vous le voyez, mes chers collègues, nous devons rester vigilants et réactifs.

Nous avons aussi besoin d'un engagement supplémentaire de la police et de la gendarmerie. Avec la nouvelle cellule nationale, rattachée à la gendarmerie, le Gouvernement apporte une réponse concrète à ces questions. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer ses modalités de fonctionnement et nous préciser son

articulation avec les services de la police nationale ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur. Comme vous, monsieur le député, je condamne de la façon la plus expresse ce qui constitue une atteinte innommable à l'humanité : des femmes, des hommes considèrent normal d'aller profaner, d'aller taguer des tombes, la mémoire, le choix religieux de celles et ceux qui sont enterrés là.

Oui, je me souviens du cimetière de Quatzenheim. Oui, je me souviens – je me suis rendu sur place dès mercredi matin – du cimetière que vous évoquez et où plus de cent tombes ont été profanées. Mais je me souviens aussi du mémorial d'Ilan Halimi, où les deux arbres plantés à sa mémoire ont été coupés. Et je connais ces faits qui font l'actualité – l'un de vos collègues parlementaires me parlait tout à l'heure de ce jeune homme qui, hier matin, a été violenté parce qu'il téléphonait en hébreu dans le métro parisien.

Oui, il nous faut agir, faire en sorte que personne ne puisse accepter le début d'un quelconque acte ou propos antisémite – des actes et des propos qui, vous l'avez rappelé, ont hélas fortement augmenté l'année dernière. Nous devons nous mobiliser contre tous les actes antireligieux – antichrétiens, antimusulmans, antijuifs – et veiller à ce qu'ils soient systématiquement condamnés.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que la cellule que nous avons instaurée dans le seul territoire du Bas-Rhin – où quarante faits de cette nature se sont produits depuis juin 2018 – en vue d'y travailler à l'enquête que vous avez évoquée monte en puissance à l'échelle nationale, sous l'autorité du directeur général de la gendarmerie nationale, afin que tous les moyens soient mis en œuvre pour faire aboutir cette enquête et toutes celles qui pourraient être ouvertes demain. Car il faut non seulement dénoncer ces actes de haine, mais aussi interpellier leurs auteurs et les mettre à la disposition de la justice afin qu'ils puissent être condamnés. Voilà notre ambition ; nous devons tous nous rassembler pour agir en ce sens. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Thomas Rudigoz](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2503

Rubrique : Droits fondamentaux

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 décembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 décembre 2019](#)